

CHARTRE DE L'ATHLETIC CLUB DU LYONNAIS

L'Athletic Club du Lyonnais (ACL) et ses clubs associés ont pour **vocation de développer la pratique de l'athlétisme sous toutes ses formes**, de la compétition au loisir, sur piste et hors-stade (route ou pleine nature). Le club met en place une organisation et des structures qui permettent à chacun de pratiquer l'athlétisme, quelles que soient ses aptitudes.

En tant qu'acteur sport-santé, l'ACL souhaite contribuer au développement des plus jeunes, à la formation d'entraîneurs, d'officiels ou de dirigeants, et au dynamisme de la vie locale, en mettant en avant des **valeurs de goût de l'effort, de convivialité et de partage**.

Adhérer à l'ACL et prendre une licence, c'est s'engager en tant qu'athlète (ou parent d'athlètes mineurs), entraîneur, officiel, dirigeant, à **respecter l'éthique du club et de l'athlétisme**, à donner une bonne image par un comportement exemplaire, autant sur le stade qu'en dehors, avec un esprit sportif. **Chacun, pour pratiquer l'athlétisme dans cet esprit sportif, en compétition ou en loisir, s'engage à respecter cette charte.**

Règles communes

Ces règles s'appliquent à **tous les adhérents ACL**, quel que soit l'âge et le rôle, dans le respect des droits et devoirs de fonctionnement de la vie collective.

- ✓ **Être respectueux** : respecter autrui, faire preuve de politesse, de ponctualité et d'assiduité sont essentiels à la vie en communauté.
- ✓ **Être bien équipé** : porter une tenue de sport adaptée est indispensable pour la pratique de l'athlétisme, et le maillot du club est obligatoire en compétition.
- ✓ **Prendre soin de l'environnement** : que ce soit sur piste, sur route ou en nature (marche nordique, cross, trail), les adhérents doivent préserver les paysages urbains ou naturels qu'ils empruntent.
- ✓ **Prendre soin du matériel** : collaborer entre athlètes et entraîneurs pour l'utilisation et le rangement du matériel est nécessaire afin de garder les locaux propres et de respecter les équipements mis à disposition.
- ✓ **Communiquer** : répondre aux sollicitations et échanger avec les entraîneurs ou dirigeants en cas de questionnement ou de besoin est encouragé pour les adhérents (et parents d'athlètes mineurs).
- ✓ **Faire vivre l'esprit club** : être solidaire du groupe, encourager les autres et participer à la vie du club en donnant de son temps, dans la mesure de ses moyens.

Règles particulières

Pour les athlètes

L'athlète ACL adopte une attitude sportive en respectant les règles de son sport et de son groupe d'entraînement, en respectant l'encadrement, les officiels, et ses adversaires en compétition. Il fait preuve de fair-play, de solidarité et d'entraide, tout en veillant à son autonomie et à sa bonne préparation. Il participe aux compétitions clés du club et sollicite l'aide des entraîneurs en cas de besoin. Il s'engage activement dans la lutte contre le dopage. En particulier, à partir de la catégorie Minime 2, il s'engage à suivre le programme d'apprentissage « I Run Clean™ » de l'Association européenne d'athlétisme (European Athletics).

Pour les entraîneurs

L'entraîneur, pilier du club, forme et encadre les athlètes avec exigence et bienveillance. Il sensibilise au respect de l'environnement et du matériel, communique avec les parents et collabore avec les autres entraîneurs. Il

adapte son suivi aux évolutions des catégories, fait remonter les problèmes aux dirigeants et agit en accord avec les objectifs du club. Il détient ou poursuit une formation reconnue par la FFA.

Pour les dirigeants

Les dirigeants assurent la pérennité du club en soutenant entraîneurs, officiels et bénévoles. Ils promeuvent l'esprit sportif, relaient les décisions fédérales et veillent au respect de l'environnement. Ils facilitent la logistique (matériel, covoiturage, compétitions) et encouragent la formation des encadrants. Responsables de la gestion administrative et financière, ils participent activement aux décisions et événements du club.

Pour les officiels

L'officiel garantit le respect des règles et l'équité en compétition. Il agit avec impartialité, respecte athlètes et entraîneurs, et collabore avec ses pairs. Il veille à la sécurité du matériel, informe clairement sur les décisions et adopte une tenue appropriée. Engagé dans son rôle, il participe aux formations et encourage le recrutement de nouveaux officiels.

Pour les parents d'athlètes mineurs

Les parents soutiennent leur enfant dans le respect des valeurs du club. Ils respectent entraîneurs et officiels, veillent à la ponctualité et à l'équipement adéquat. Ils favorisent le covoiturage, communiquent avec les encadrants et encouragent l'engagement sportif et solidaire. Dans la mesure de leurs moyens, ils participent à la vie du club et aux événements organisés.